

FLASH INFO DU 17/03 à 18h00

Depuis hier, de nouvelles informations nous ont été communiquées via l'allocution du Président de la République et par les ministères, en lien direct avec FEDEREC. Vous trouverez en pièce jointe la **FAQ COFID 19 actualisée** ainsi qu'une note complémentaire sur le droit de retrait et un document "attestation employeur".

En complément des attestations de déplacement à remplir, envoyées ce matin, les informations nouvelles **portent sur le maintien ou non de l'activité de gestion des déchets, sur le droit de retrait, sur la tolérance des DREAL sur l'élimination des déchets, sur la sécurité du site et le maintien du personnel l'assurant, sur l'accompagnement économique de nos entreprises.**

En synthèse :

- **Les ministères ne donneront aucune directive quant à la fermeture de nos activités. Le traitement des déchets est un service essentiel de la nation.** La gestion de certains déchets est prioritaire (les déchets fermentescibles et les DASRI). **Chaque employeur doit juger en fonction de la nature de son activité, de la typologie de déchets traités et du contexte local, de la fermeture de son activité ou non.** Si l'activité est maintenue, la sécurité du personnel et les gestes barrières doivent être impérativement et strictement respectés. La sécurité du site doit être aussi assurée.
- **Nous devons protéger les salariés et les visiteurs pour les entreprises qui font le choix de maintenir leur activité**
- D'importantes mesures économiques, fiscales et de droit du travail sont déployées (et détaillées dans la FAQ) pour **protéger nos entreprises et ainsi éviter les faillites à la suite de cette crise**

FEDEREC continue de vous informer des échanges avec les autorités nationales et reste mobilisée pour vous accompagner. Ce flash info sera actualisé demain à 17h00.